

# Le fonctionnement de la coopérative scolaire

2010/2011

Bulletin d'information de l'Association Départementale  
de l'Office Central de la Coopération à l'École  
de la MARNEDes infos complémentaires sur le site de l'OCCE 51 [www.occe.coop/ad51](http://www.occe.coop/ad51)**Edito** par Bernadette AUBRY, Présidente

## Osons la coopé OCCE !

Chers coopérateurs,

L'année scolaire qui commence est prometteuse pour la vie associative de l'OCCE.

En effet, l'assemblée générale nationale de Narbonne en juin 2010 a défini quatre priorités pour 2011 : l'évolution de nos statuts, l'évaluation qualitative de nos actions, le passage à la comptabilité analytique et la progression vers une consolidation des comptes, enfin, le développement de partenariats pour trouver de nouvelles ressources. Dès cette rentrée, le partenariat avec la MAIF/MAE et l'OCCE en termes d'assurance pour les coopératives scolaires en est un exemple.

Comme vous le savez, notre Association Départementale OCCE est désormais organisée avec celles des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne, en Union Régionale OCCE de Champagne-Ardenne. Une convention lie notre Union Régionale et le Rectorat de l'Académie de Reims et permet le suivi de notre collaboration en termes de formation. De même, une convention de partenariat a été signée avec l'IUFM, école interne intégrée à l'Université de Champagne-Ardenne. Ainsi, au-delà de la promotion de la pédagogie coopérative par les diverses actions et projets de classe et d'école initiés et soutenus par notre Association Départementale OCCE, nous offrons des formations initiales et continues de qualité au niveau départemental et régional. Des perspectives nouvelles de partenariat sont engagées avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne et prochainement nous participerons au mois de l'économie sociale.

De jeunes collègues s'investissent avec militantisme aux côtés des nouveaux retraités pour développer la pédagogie coopérative et faire vivre la démocratie auprès de nos jeunes concitoyens. Gérald Vervondel qui a impulsé et dynamisé « les écoles qui bricolent » a rejoint le rang des retraités actifs. Qu'il soit ici remercié bien chaleureusement pour avoir conjugué la pédagogie coopérative et la démarche d'investigation. Ainsi, plusieurs de nos membres participent aux travaux des groupes d'action nationaux et mutualisent l'expertise acquise pour animer notre mouvement coopératif à l'échelon local notamment autour de l'agenda coopératif, un outil efficace pour gérer les conflits et développer chez les élèves les compétences 6 et 7 du socle commun ! Et Théâ, dont le rayonnement a été considérable depuis l'action nationale de 2009 dans notre Région.

## Pourquoi adhérer ?

Un enseignant n'a pas le droit de manipuler de l'argent.

Pourtant, vous allez peut-être être amenés à faire des projets demandant des financements et donc à gérer une coopérative scolaire.

Deux solutions : créer une association loi 1901 ou adhérer à l'OCCE.

### Alors pourquoi choisir l'OCCE ?

Parce que vous êtes intéressés par :

- 1- La mise en place d'une Education à la Citoyenneté : une pédagogie coopérative où l'élève participe à ses apprentissages.
- 2- Nos actions fédératrices centrées sur l'élève : rencontres d'« Ecoles qui chantent, qui folkent, qui théâtrent, qui bricolent » ; les « Ecoles qui jardinent, qui lisent, qui écrivent, qui filment, qui critiquent » et « Classe d'eau ».
- 3- Une existence légale de votre coopérative scolaire : sans formalité administrative compliquée avec l'assurance d'être aidé et conseillé.
- 4- Nos services : prêts d'ouvrages et livres pédagogiques, aides à la comptabilité, tarif préférentiel SACEM, compte rémunérateur, location de matériel et vente de produits de cession.
- 5- L'Assurance : un tarif préférentiel, des garanties enrichies, des biens assurés jusqu'à 2000 € avant avenant, ...

Pour adhérer, complétez la page  
« Affiliation »

à retourner à l'OCCE 51.

**Vous y trouverez les dates des formations  
à la gestion de la coopérative.**

\*\*\*\*\*

### Aide à la finalisation du bilan financier

(à rendre avant le 30/09/10)

Les mercredis matins de 9h à 12h

Les 8 et 15 septembre à l'OCCE à Aj

Le 22 septembre à l'élém. Curie à Vitry-le-Fr

Le 29 septembre à l'élém. Centre à Sézanne